Imprimer

1994/11/01 Les trois conseils de la langue française définissent des conditions pour assurer l'avenir du français

Les trois conseils de la langue française définissent des conditions pour assurer l'avenir du français à l'ère de la mondialisation

Québec, le 1er novembre 1994.- Pour la première fois à Québec, des délégués des conseils de la langue française de la Communauté française de Belgique, de la France et du Québec se sont réunis pour tenir un séminaire portant sur le thème « Langue nationale et mondialisation : enjeux et défis pour le français ».

Du 25 au 27 octobre 1994, les membres du Conseil supérieur de la langue française de la Communauté française de Belgique, du Conseil supérieur de la langue française de la République française et du Conseil de la langue française du Québec ont discuté des effets de la mondialisation des marchés et des nouvelles technologies sur la diffusion du français et, pour les accompagner dans leur démarche, ont invité dix spécialistes nationaux et internationaux à présenter leurs réflexions et à échanger avec eux. À noter également la participation aux débats de deux délégués de la Suisse romande.

Pour l'essentiel, conseillers et spécialistes ont constaté que la mondialisation peut contribuer à la diffusion massive d'une langue unique, l'anglais, mais que cela n'est pas inévitable. Le français peut maintenir sa place comme langue internationale à certaines conditions.

En effet, la mondialisation, par le développement de nouvelles technologies (notamment celles liées aux industries de la langue), peut offrir des possibilités naguère encore inespérées pour les langues nationales, à condition que soit mis en place dès maintenant un plan audacieux visant à la promotion de leur utilisation.

Au terme de leur analyse, les délégués des conseils sont convenus de trois principes d'action qu'ils s'engagent à soumettre à leur gouvernement respectif, à savoir : la promotion des langues nationales passe par celle du plurilinguisme; dans la situation actuelle du marché des langues, le français doit nouer des accords de partenariat avec d'autres grandes langues fédératrices, tels l'anglais, l'espagnol ou l'allemand pour les pays du Nord; la promotion du français passe par une mutation profonde des mentalités, en ce sens qu'il est nécessaire de valoriser la connaissance du français auprès des francophones eux-mêmes.

Se basant sur les principes qui précèdent, les délégués ont fait consensus sur un certain nombre de stratégies et de moyens d'action que les présidents des trois conseils ont regroupés sous quatre chapitres de recommandations.

Une politique de plurilinguisme

Les conseils s'engagent à défendre le principe de l'acquisition de deux langues au moins, en plus de la langue maternelle. Ce principe correspond à l'usage effectif dans le système d'éducation d'un certain nombre de pays européens. Toutefois, ce principe devrait être appliqué de manière plus systématique et faire l'objet d'une réflexion plus approfondie.

Le Conseil de la langue française du Québec a déjà abordé cette question à l'occasion de la consultation du ministère de l'Éducation à l'automne do 1993 et il estime, à l'instar des deux autres conseils, que l'on devra examiner notamment deux points : la nature des langues à enseigner et les méthodes d'acquisition des langues. Sur ce dernier point, les conseils sont très sensibles au fait que la formation courante ne permet guère d'acquérir les compétences linguistiques requises par l'actuel mouvement d'internationalisation des

2008-00531/

échanges. La mise en place de formations linguistiques nouvelles est donc une urgence.

Les technologies de l'information

Les applications linguistiques de l'informatique font entrevoir des espérances prodigieuses dans le domaine du traitement des langues. Tout permet de penser que la disponibilité des produits des industries de la langue garantira aux langues qui en bénéficieront la permanence de leurs usages en respectant toutes les nuances de leur diversité.

La nécessité impose le lancement d'une politique en faveur du français couvrant à la fois des efforts de recherche, de développement et d'industrialisation, ainsi que la constitution de ressources langagières, de veille stratégique, de formation de spécialistes et d'utilisateurs, de coopérations internationales notamment au sein de la francophonie et de l'Union européenne.

Les trois conseils insistent sur l'urgence de prendre des décisions afin de réunir les moyens nécessaires à la mise en place de cette politique.

Les droits des usagers

Les accords commerciaux internationaux imposent déjà et vont continuer d'imposer des règles qui pourraient supplanter les législations nationales. Dans ces conditions, le principe de la libre circulation pourrait entrer en concurrence avec celui du droit du consommateur d'être servi dans sa langue, principe inscrit dans les législations tant de la Belgique que de la France et du Québec. Il faudra donc être vigilant pour s'assurer que l'étiquetage, les garanties et les modes d'emploi continueront d'être rédigés aussi en français, surtout dans le cas de produits importés.

La promotion de la recherche sociolinguistique

Les conseils insistent sur la nécessité de susciter des recherches comparatives qui permettraient de mieux connaître les mécanismes aptes à assurer la promotion du français.

Ces études devraient principalement s'inscrire dans deux directions. D'une part, il s'impose de mesurer l'impact exact de la mondialisation des échanges économiques sur le marché des langues. D'autre part, le travail de promotion et d'industrialisation du français est indissociable d'une bonne connaissance des conditions psychologiques régissant le marché des langues. En effet, comment orienter adéquatement le choix des langues à l'école ou dans la communication scientifique sans connaître les motivations et stéréotypes existant au sein d'une société donnée? Certaines de ces recherches devraient faire l'objet d'une élaboration commune et permettre des évaluations comparatives.

La concertation entre conseils

Les trois conseils s'entendent pour continuer et renforcer leur coopération sur les plans tant national qu'international. La gestion de l'aménagement linguistique dépassant de plus en plus le palier national, les Conseils de la langue estiment essentiel pour la vitalité de la francophonie qu'il y ait une plus grande concertation à l'échelle francophone et internationale. À cet effet, ils croient nécessaire de contribuer à tout travail de réflexion visant à l'aménagement linguistique de la francophonie.

-30-

SOURCE : Bruno Giroux
Agent d'information, Conseil de la langue française
Tél. : (418) 643-2956